

222C2391
FR0000075673-OP022-R04

25 octobre 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

LE TANNEUR ET CIE

(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 222C2299 du 4 octobre 2022

- 1- Le 24 octobre 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société LE TANNEUR ET CIE en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 4 octobre 2022, par Natixis, agissant pour le compte du concert composé des sociétés Tolomei Participations¹ et Qatar Luxury Group Fashion SPC², a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Accuracy, représenté par M. Henri Philippe, mandaté le 18 juillet 2022 par le conseil d'administration de la société LE TANNEUR ET CIE en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société LE TANNEUR ET CIE en date du 20 octobre 2022, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LE TANNEUR ET CIE sont applicables.

¹ Société par actions simplifiée de droit français contrôlée directement et indirectement à hauteur de 99,97% du capital et des droits de vote par Eric Dailey.

² Société de droit qatari contrôlée au plus haut niveau par l'organisation à but non lucratif Qatar Foundation for Education, Science and Community Development.